CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/06/18

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 14/06/18

Affichage le : 05/07/18

Transmission préfecture le : 04/07/18

AR Préfecture :

N°: 078-227806460-20180622-lmc1103169-DE-1-1

Du: 04/07/18

Délibération exécutoire le : 05/07/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE TRAVAUX DE CRÉATION DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DU TERRITOIRE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES SIS 1 RUE DES AULNES A TRAPPES

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M PHILIPPE BENASSAYA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2017-CD-1-5664.1 en date du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission Permanente,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte la programmation des études préalables et de la réalisation d'une opération de création de la Maison Départementale du Territoire de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES au 1 rue des Aulnes à TRAPPES pour un montant prévisionnel de 2 833 333,00 € HT soit 3 400 000,00 € TTC et décide de l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante.

Autorise le Président du Conseil départemental à effectuer au nom du Département toutes demandes d'autorisation de construction ou d'aménagement et à signer les actes et tous les documents à intervenir concernant cette opération.

Dit que les travaux seront imputés au chapitre 23 article 231313 du budget départemental.

AR Préfecture du : 04/07/18 2018-CP-6489 : 1/3

 $N^{\circ}: 078\text{-}227806460\text{-}20180622\text{-}lmc1103169\text{-}DE\text{-}1\text{-}1$

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

AR Préfecture du : 04/07/18 2018-CP-6489 : 2/3

 $N^{\circ}: 078\text{-}227806460\text{-}20180622\text{-}lmc1103169\text{-}DE\text{-}1\text{-}1$

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

TRAVAUX DE CRÉATION DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DU TERRITOIRE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES SIS 1 RUE DES AULNES A TRAPPES

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier. Secrétaire :

Votent POUR (33): Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (9): Jean-Noël Amadei, Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Didier Jouy, Michel Laugier, Karl Olive, Elodie Sornay.

AR Préfecture du : 04/07/18 2018-CP-6489 : 3/3

 $N^{\circ}: 078\text{-}227806460\text{-}20180622\text{-}lmc1103169\text{-}DE\text{-}1\text{-}1$